



Syndicat National des Transports Urbains

S'ENGAGER POUR CHACUN - AGIR POUR TOUS

SECTION SEMITAN

05/12/2013

## NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2014

### Rappel NAO 2013 :

Prime sur les excédents de recettes

**200 € Bruts**

versés sur le salaire de décembre

**GRACE** à l'accord NAO 2013, **négocié et signé par la seule CFDT** qui avait anticipé le succès des chronobus.

Cet accord prévoit également une augmentation de 1.7% de la valeur du point au 1<sup>er</sup> janvier 2014, (soit 9.72€) alors que l'inflation n'a été que de 0.82%.

### Calendrier des prochaines réunions NAO :

28 janvier 2014

autres éléments de rémunérations

11 février 2014

conditions de travail

25 février 2014

déroulements de carrières, moyens  
syndicaux, dotation CE

**PROTOCOLE D'ACCORD**  
**NEGOCIATIONS ANNUELLES 2013**

Entre la SEMITAN, représentée par Alain BOESWILLWALD, Directeur Général,  
 d'une part,

et les sections syndicales des organisations syndicales représentatives au sein de la SEMITAN, représentées respectivement par :

- Chantal ROULLAUD, Gildas LE MAUGUEN, Benoit DALMAR Délégués Syndicaux CFTD.
- Fabien DOUET et Saad CHETTOUH, Délégués Syndicaux CFTC.
- Ronan GILBERT, Sylvestre KERINO, Faustino AZCONA, Délégués Syndicaux CGT et CGT-UGICT
- Florence CARVIN et Didier BEILLEVERT, Délégués Syndicaux SUD.
- Paul DERUNGS et Olivier DELERUE, Délégués Syndicaux CFE-CGC.

d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

Les négociations annuelles, sur l'évolution de la valeur du point, se sont déroulées à l'occasion de la réunion plénière du 22 janvier et 7 février 2013. Conformément au calendrier initial, les parties se réuniront, à nouveau, les 26 février et le 19 mars 2013 pour traiter des autres sujets.

Dans le cadre de ces négociations, les documents suivants ont été remis aux organisations syndicales :

- ↳ Un rapport sur l'évolution des rémunérations 2012
- ↳ Tableau 1 : Primes et indemnités
- ↳ Tableau 2 : Evolution 2012/2011 de la valeur du point à la SEMITAN
- ↳ Tableau 3 : Evolution 2012/2011 de la rémunération annuelle du conducteur 10 ans d'ancienneté

Les parties conviennent d'un accord sur deux ans pour les dispositions sur l'évolution des éléments de rémunération.

**1-Valeur du point et garantie du maintien du pouvoir d'achat :**

**Pour 2013 :**

Les parties s'accordent pour que la valeur du point passe, dès le 1er janvier 2013, à **9,56€**. Cette nouvelle valeur du point représente une évolution annuelle en masse de 1,70%.

La Direction souhaite garantir le maintien du pouvoir d'achat, en masse, sur l'année 2013. Une rencontre sera donc organisée avec les différentes parties, au mois de décembre 2013, pour dresser le bilan entre l'évolution de l'inflation constatée (indice INSEE\*) et l'augmentation de la valeur du point. Lors de cette rencontre les parties acteront les éventuelles régularisations à mettre en œuvre.

EMITAN  
 RUE  
 4046  
 ANTON  
 EL 02 51 81 77 00  
 AX 02 51 81 77 70

PROGRAMME DU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN AGGLOMÉRATION URBAINE DE NANTES (SEMITAN)  
 4 ALL. CORDON DE 600 000 € - NANTES - FRANCE - TEL 02 51 81 77 00 - APE 4931Z

*Handwritten initials: GCM, CR, D, BD*

**Pour 2014 :**

Les parties s'accordent pour que la valeur du point passe, ensuite au 1er janvier 2014, à **9,72€**. Cette nouvelle valeur du point représente une évolution annuelle en masse de 1,70%.

A l'issue de ces deux années, la Direction appliquera une clause de garantie basée sur l'évolution de l'inflation en masse +0,2% de l'indice INSEE\*. A cet effet, les parties se réuniront au mois de décembre 2014 pour dresser le bilan entre l'évolution de l'inflation constatée (indice INSEE\*) et l'augmentation de la valeur du point. Lors de cette rencontre les parties acteront les éventuelles régularisations à mettre en œuvre.

\*L'indice INSEE retenu est l'indice des prix à la consommation - IPC - ensemble des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé - France (métropole + DOM) - ensemble hors tabac. Identifiant 641305 (valeur à décembre 2010 : 120,53).

**2 - Prime de vacances**

La prime de vacances sera majorée de 8 points en 2013 et de 7 points en 2014.

Cette disposition porte donc

- la prime de vacances du personnel d'exécution à 148 points en 2013 et à 155 points en 2014
- la prime du personnel maîtrise à 168 points en 2013 et à 175 points en 2014.

**3 - Prime de recettes commerciales**

Les parties s'accordent pour redistribuer, au bénéfice des salariés, 33% des recettes commerciales nettes, excédentaires à 52,715 millions d'euros HT (hors remboursements des clients, hors remises commerciales et hors pertes impayées). Cette redistribution sera calculée charges patronales incluses et de façon uniforme au prorata temporis de la présence.

Elle s'accompagne d'un minimum garanti dès le seuil de 52 millions d'Euros de recettes nettes (5 points pour un salarié ETP annuel)

Une disposition analogue sera envisagée à l'occasion des NAO 2014, au titre de 2014.

**4 - Repos déplacés des personnels d'exécution d'exploitation**

Cet article annule et remplace toute disposition précédente sur les repos déplacés des personnels d'exécution d'exploitation.

Pour le personnel d'exécution, il sera appliqué une égalité de traitement pour les repos déplacés qu'ils soient payés ou récupérés, à savoir :

Tout repos déplacé, à la demande de l'employeur, pour assurer des services d'exploitation (conduite, prévention, contrôle) fera l'objet d'une majoration, selon le choix, en temps ou en paiement de 27,3%, le mois d'acquisition.

C'est pourquoi, pour tout repos déplacé acquis avant la signature du présent accord le paiement de la majoration devra être soldé avant fin avril 2013 (la majoration intervenant désormais le mois d'acquisition et non au moment du paiement).

*Handwritten signature*

*Handwritten initials: GCM, CR, D, BD*

Fait à NANTES, le 13 février 2013

**Pour la SEMITAN :**

*Handwritten signature of Alain Boeswillwald*

Alain BOESWILLWALD  
 Directeur Général

**Pour les sections syndicales :**

Chantal ROULLAUD, CFTD

*Handwritten signature of Chantal Roulland*

Gildas LE MAUGUEN, CFTD

*Handwritten signature of Gildas Le Mauguén*

Benoit DALMAR, CFTD

*Handwritten signature of Benoit Dalmar*

Fabien DOUET, CFTC

*Handwritten signature of Fabien Douet*

Saad CHETTOUH, CFTC

*Handwritten signature of Saad Chettouh*

Paul DERUNGS, CFE-CGC

*Handwritten signature of Paul Derungs*

Ronan GILBERT, CGT

Sylvestre KERINO, CGT

Faustino AZCONA, CGT-UGICT

Florence CARVIN, SUD

Didier BEILLEVERT, SUD

Olivier DELERUE, CFE-CGC

*Handwritten signature of Olivier Delerue*